



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1^{er} février 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2024-003

BUDGET PRIMITIF 2024

**BUDGET ANNEXE DU
FOSSOYAGE**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le jeudi premier février, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, par M. Bernard Robert, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Franck-Jacques Antoine, M. Jean-Paul Babef par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Danila Bègue, M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 18 janvier 2024.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 2 février 2024.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2024-003

BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 18 janvier 2024 ;

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe du Fossoyage, dont les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire à **10 000,00 €** en section de fonctionnement et à **0,00 €** en section d'investissement ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le Budget Primitif (BP) du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2024.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de **10 000,00 €**. Les prévisions de recettes sont constituées des redevances de fossoyage (chapitre 70). Elles servent à financer les charges d'exploitation (chapitres 011, 65, 67) et obligatoires (chapitre 68).

En section d'investissement, il n'y a pas de prévision effectuée au BP 2024.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe du Fossoyage dont les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire à **10 000,00 €** en section de fonctionnement et à **0,00 €** en section d'investissement ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 07/02/2024
Reçu en préfecture le 07/02/2024
Publié le 07/02/2024
ID : 974-219740073-20240201-DL_2024_003-DE



BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

■ En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

| CHAPITRES | Montant en € |
|--|------------------|
| Opérations réelles | |
| 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises | 10 000,00 |
| <i>Sous-total opérations réelles</i> | <i>10 000,00</i> |
| TOTAL RECETTES | 10 000,00 |

Les prévisions de recettes sont constituées des redevances de fossoyage.

Dépenses

| CHAPITRES | Montant en € |
|---|------------------|
| Opérations réelles | |
| 011 – Charges à caractère général | 2 000,00 |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 5 000,00 |
| 67 – Charges exceptionnelles | 2 000,00 |
| 68 - Provisions | 1 000,00 |
| <i>Sous-total opérations réelles</i> | <i>10 000,00</i> |
| TOTAL DEPENSES | 10 000,00 |

Outre les crédits prévus pour les charges à caractère général liées au service (chapitre 011), des montants provisionnels sont inscrits pour les admissions en non-valeur (chapitre 65), les éventuelles annulations de facturation à effectuer (chapitre 67) et les provisions réglementaires sur les créances douteuses ou irrécouvrables (chapitre 68).

■ En section d'investissement, il n'y a pas de prévision au BP 2024.